Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260407-2026_04_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 31 mars 2026 qui a été adressée par le Maire, Clément LE FRANC, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(e)s :
LE FRANC Clément, ESPITALIER-NOËL Ludovic, MERCIER Françoise, BRUNEL Pascale, VIDOR Rémi, LE DUC Marine, BAUDRY Christophe, LE DIOT Marie-Laure, ROUSSEL Sylvain, LE METOUR Jean Noël, SERRE Pascal, SEVENO Bertrand, GONIDEC Jean-Marc, RAUD Gaelle, MESSÉ-BOUILLARD Carole, PONSOT Claire, EON Marjorie, KERLIDOU Estelle, SCHERPEREEL Laure, COHEN Kévin, JACOB Christine, FACCHINETTI Régis, MAHJOUB Ismahan, THÉOU François, VETTER Jean, PIC Jessica, LAUNAY Caroline

Absent(e)s :
LE GALL Bruno, qui a donné pouvoir à LE FRANC Clément,
GAUDICHEAU Benoît, qui a donné pouvoir à ESPITALIER-NOËL Ludovic,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Ludovic ESPITALIER-NOËL.

2026-04-04 - Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) – Désignation de 5 membres

Rapporteur : Clément LE FRANC

Conformément à l'article L 123-6, le CCAS est administré par un Conseil d'Administration composé de membres élus du Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire.

En vertu de l'article R 123-8, les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de 5 membres pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Désignation des membres :

Deux listes sont candidates :

- Au titre de la liste « Ensemble pour Séné » : Marine LE DUC, Françoise MERCIER, Gaelle RAUD ; Marjorie EON et Benoît GAUDICHEAU ;

- Au titre de la liste « Séné Avenir et Solidarité » : Ismahan MAHJOUB, Régis FACCHINETTI, Jessica PIC, François THÉOU et Jean VETTER ;

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260407-2026_04_04-DE

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 28

Détermination du quotient électoral (Q) : (nombre de suffrages exprimés) / (nombre de sièges à pourvoir)
28/5 = 5,6

Listes	Nombre de suffrages obtenus par la liste (R)	Nombre de sièges (S) attribués au quotient électoral	Restes	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste « Ensemble pour Séné »	23	23/ 5,6 = 4,11 (4)	23 - (4 x 5,6) = 0,6	0
Liste « Séné Avenir et Solidarité »	5	5/ 5,6 = 0,89 (0)	5 - (0x 5,6) = 5	1

* Restes : suffrages exprimés – (nombre de sièges X Quotient électoral).

Sont désignés membres du CCAS :

- Au titre de la liste « Ensemble pour Séné » : Marine LE DUC, Françoise MERCIER, Gaelle RAUD ; Marjorie EON,
- Au titre de la liste « Séné Avenir et Solidarité » : Ismahan MAHJOUB.

Fait et délibéré avec les membres présents,

Séné, le 10 avril 2026

Le Maire,



Clément LE FRANC

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat le 10 avril 2026 et publication le 10 avril 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.